



Paris, le 15 décembre 2017

## Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 14 décembre 2017

« CAP 2022 » : cadeaux empoisonnés cherchent emballage !

Suite à la [déclaration préalable](#) de FO,

consultable [ici](#)->



**Le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur sort du bois sur la déclinaison d' « Action publique 2022 » sur les services territoriaux de l'État !**

Parmi les options privilégiées à ce stade (rien de décidé...mais tout est dans les tuyaux!) :

- **Étendre** aux ministères ne les ayant pas encore subis **les effets de la réforme territoriale au niveau régional** (rectorats en particulier)
- **Rendre plus modulable la structure des services départementaux** en fonction des territoires (fusion de DDI ? Intégrations de DDI dans les préfetures?)
- **Renforcer l'interdépartementalité** pour gérer la pénurie de compétences « rares » (ou devenues rares suite aux saignées en effectifs)
- **Regrouper tous les (derniers) fonctionnaires exerçant au niveau « infradépartemental » en un même lieu** (et donc sous une autorité unique?)
- **Verser les personnels exerçant au niveau départemental dans un programme commun** (le BOP 333)
- **Transférer les unités départementales des directions régionales sous l'autorité des préfets de départements**
- **Homogénéiser les statuts** (fusions de corps?) des personnels exerçant en DDI et **alléger voire remettre en cause le rôle des CAP** en renforçant le pouvoir des préfets en termes de gestion des agents

**Un vaste programme d'enfermement du niveau départemental dans un schéma préfectoral, de dépeçage de la chaîne ministérielle et des directions régionales, d'attaques généralisées contre les statuts particuliers et les CAP motivées parce que la gestion de 28 000 agents de DDI serait compliquée.**

Le tout emballé derrière des motifs qui ne tromperont personne !

- **FO refuse toute fatalité dans la défense des moyens et missions de nos ministères en général, et de ceux alloués aux DDI en particulier.**
- **FO ne saurait se laisser entraîner dans une co-gestion de la grande braderie des missions de service public ouverte par « Démolition Publique 2022 ».**
- **FO s'oppose à toute nouvelle mesure de déconcentration de la gestion des personnels des DDI, à toute attaque contre l'exercice des missions dans des directions de plein exercice, ainsi qu'à toute opération de dépeçage des directions régionales pour venir grossir le rang des victimes de l'interministérialité débridée.**

**FO demande plus globalement le retrait de la [circulaire du Premier ministre](#) du 26 septembre 2017, prévoyant :**

- de répondre aux « *objectifs ambitieux [] fixés en matière de réduction de la dépense publique* » (60 Mds d'euros et 120 000 postes supprimés),
- dans ce cadre, de revoir « *profondément et durablement* » « *les missions de l'ensemble des acteurs publics* »,
- d'identifier des « *réformes structurelles et des économies significatives et durables* » sur l'ensemble du champ des administrations publiques,
- de proposer des « *transferts au secteur privé, voire des abandons de missions* »,
- de justifier par avance de poursuivre et aggraver les orientations RH de la précédente mandature (déconcentration de la gestion des agents, ralentissement des carrières, individualisation des rémunérations, banalisation des compétences par attaque des statuts particuliers et des CAP,...).



**Les autres points saillants issus de ce comité technique :**

- **Impact sur les services de l'État de la mise en place de la collectivité unique de Corse au 1er janvier 2018 (à la demande de FO)**
  - ➔ **A retenir :** rien ne bouge au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (maintien des directions régionales, des préfectures de département et des différentes DDI – cf note consultable [ici](#))...mais tout sera possible dans le cadre du « pacte girondin » annoncé par le Premier ministre (y/c des transferts de compétences majeurs susceptibles de supprimer des pans entiers de services de l'État)
- **Bilan social 2016 des DDI**
  - ➔ **A retenir :** un bilan social enrichi de quelques données supplémentaires permettant d'en déduire de riches enseignements que l'administration se garde bien de commenter ou encore d'en définir des actions ou politiques à porter ...
  - ➔ **Pour en savoir plus :** retrouvez l'édition 2016 du « [Dans quel Etat \(territorial\) j'erre](#) »
- **Point d'étape sur la mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI**
  - ➔ **A retenir :** le jour même où le Premier ministre fait des annonces sur l'accès au haut débit pour l'ensemble des citoyens, l'État constate qu'il doit rationner l'accès de ses agents à internet ! Au vu du très maigre retour d'expérience présenté, FO s'oppose à toute généralisation de cette expérimentation et demande la mise en place des réseaux permettant aux agents d'exercer leurs missions et accéder à l'information syndicale quel que soit son format.
- **Transfert des agents en charge des missions de sécurité routière**
  - ➔ **A retenir :** du grand n'importe quoi jusqu'au bout...et ils veulent revenir en 2<sup>ème</sup> saison !
  - ➔ **Pour en savoir plus :** retrouvez [ici](#) le CR du dernier comité de suivi
- **SIDSIC**
  - ➔ **A retenir :** FO obtient l'engagement d'une réunion de bilan de leur mise en place



## Pour en savoir plus sur les débats...

### **Point 1: Procès-verbaux des séances du CT des DDI du 13 décembre 2016 et du 10 janvier 2017 et du 7 février 2017 (pour approbation)**

Après prise en compte des demandes des organisations syndicales, les PV sont adoptés à l'unanimité.

### **Point 2 Point d'étape sur le programme « Action publique 2022 »**

Cf pages 1 et 2 du présent compte-rendu.

### **Point 3 Bilan social 2016 des directions départementales interministérielles et directions départementales déléguées (bilan social consultable [ici](#), complément relatif à l'origine ministérielle des directeurs consultable [ici](#), analyse de FO disponible [ici](#))**

#### **Les analyses de FO :**

Dès 2011, Force Ouvrière a demandé que le bilan social ne se cantonne pas à lister et ventiler des effectifs par DDI, tranche d'âge et genre des agents, **mais que l'ensemble des thématiques usuelles d'un bilan social y soient abordées.**

Bien que cette dernière version ait déjà intégré un certain nombre de thématiques manquantes initialement, et notamment quasiment l'intégralité des points portés par FO, elle nécessite encore des compléments.

Des compléments quantitatifs et qualitatifs sur :

- **l'évolution des organisations des DDI, de la fermeture de sites, du nombre d'agents ayant fait l'objet de repositionnements** dans le cadre des différentes réformes en cours (et ce sans rien enlever au rôle des CT ministériels!)

→ demande portée en 2014 et 2015, toujours non fournie

- **l'alimentation des données relatives aux primo-affectations suite à concours**

→ point essentiel, compte-tenu des départs prévisionnels à la retraite .. élément demandé en 2014 et 2015

- **les heures écrêtées**, et le respect des garanties minimales (y compris pour les cadres soumis au « forfait jour »). Un employeur Matignon peut-être hors la loi... sans le savoir ou vouloir le savoir ! Pour illustrer le propos, le bilan social d'une de vos DDI indique que le nombre d'heures écrêtées pour 2016 correspond à 1819, 55 heures, soit 260 jours de travail dissimulés ! Et ce sans pouvoir quantifier le non-respect des garanties minimales pour les agents soumis au forfait jour... . La preuve qu'il y a bien une surcharge de travail avec un manque réel d'effectifs, et ce n'est pas APPO qui permettra de garder la poussière sous le tapis éternellement derrière la recherche d'amélioration des process...

→ un indicateur demandé dès 2015, plus que jamais nécessaire !

- **la quantification du recours aux vacataires**, faisant désormais office dans bien des services de palliatif au manque d'effectifs

→ recours aux personnels non titulaires intégrés, mais pas les emplois « saisonniers », demande exprimée en 2015

Une édition 2016 donc encore en progrès...mais justifiant d'un effort complémentaire urgent sur la question des recrutements et de ce qui en découle : adéquation missions-moyens, temps de travail, accidents de service, ambiance, ....

→ **Pour en savoir plus sur les analyses et positions de FO sur ce bilan social :** retrouvez l'édition 2015 du **« [Dans quel Etat \(territorial\) j'erre](#) »**

#### **Point 4 Point d'étape sur la mise en place d'une politique d'accès à Internet unique et authentifiée pour l'ensemble des agents de DDI**

**Analyses de FO** : Réseau interministériel de l'Etat (RIE) : Le tuyau se rétrécit .... l'information syndicale ne passe plus !

Ce comité technique était également l'occasion pour l'administration de revenir sur **la charte informatique incluant la mise en place d'accès Internet unique et authentifié pour l'ensemble des agents de DDI**. Un principe rejeté par les organisations syndicales lors de sa première présentation car beaucoup de points soulevés mettaient en évidence **une politique de restrictions drastiques pour les agents avec un système de profil réservé aux hautes sphères et un profil bloquant réservé aux autres agents....**

Un bilan d'étape nous était donc présenté pour essayer de proposer une solution d'amélioration des performances de notre réseau sous-dimensionné et pour lequel, paraît-il, l'administration réfléchit à une amélioration de ses performances dans le cadre de « CAP 2022 ». **Nous avons donc encore quelques années devant nous à ramer car en ces temps de restriction budgétaire, l'informatique n'est certainement pas une priorité !**

Pendant qu'une minorité aura accès plein et entier à l'ensemble des sites et médias, la majorité devra quant à elle ramer pour obtenir l'autorisation hiérarchique, du Responsable Départemental de Sécurité des Systèmes Informatiques et de la DINSIC afin d'accéder aux sites non conventionnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes. **Le contrôle internet des sites marchands par nos collègues de la CCRF par exemple, sera ainsi dégradé.** Le seul point d'accès sera l'accès direct ADSL mis en place dans les DDPP pour effectuer ce type d'enquête. Un planning à ce point d'accès sera donc nécessaire !

**Quant à nos camarades chargés de l'inspection des installations classées, de l'instruction de documents d'urbanisme ou de la police de l'eau par exemple, ils ne pourront plus effectuer le transfert des lourds dossiers d'instruction, ni réceptionner ce type dossier,** l'accès à ce service étant tout simplement interdit. Au moment où le Président prône le « tout numérique » et le « zéro papier » (volonté par exemple du Ministère de l'Agriculture), nous assistons ici à un retour en arrière. Reprenons donc nos crayons et papiers afin de libérer de la bande passante sur notre réseau actuel à bout de souffle ! Ce ne sont là que des exemples !

**Les réseaux sociaux, eux aussi mis à mal.** Outils de communication pourtant privilégiés du gouvernement et largement utilisés par les syndicats, qui seront tout simplement « banis ». La problématique n'est pas qu'ils consomment de la bande passante, mais permettre un accès libre encouragerait les agents à y passer leur journée à « tchater » et à y consulter les informations produites. C'est tout ce que l'administration a trouvé à nous dire sur le sujet !

Revenons sur l'essentiel de cette présentation : les tests. Ils ont été effectués et tout fonctionnerait superbement bien ! (bonne nouvelle ?). Sauf que **certaines remontées « terrain » relayées par deux OS dont FO amènent à tempérer quelque peu cet optimisme.** Avec par exemple la DDPP de l'ESSONNE. S'il est vrai qu'actuellement sur les trois départements test, 160 agents ont basculé sur ce système, l'administration a omis de nous indiquer, que les résultats présentés à ce CT reflètent les conclusions par exemple pour le département 91 de tests effectués par 5 agents. **Alors peut-on parler de tests concluants qui répondent à la réalité de ce que nous réserve cette solution ? Pour FO, c'est évidemment non.** En effet, les conclusions doivent nous être opérées sur une population plus importante.

**FO a donc demandé qu'un bilan plus significatif et qui corresponde plus à la réalité nous soit présenté et ne peut en aucun cas valider ce bilan d'étape.**

Ce qui est sûr, c'est que **les agents se retrouvent aujourd'hui devant le fait accompli avec des contraintes supplémentaires au niveau de l'identification mais également au niveau des performances réseau** (on y revient). En effet, (de source syndicale), la mise en place de cet accès ralentit un peu plus la connexion à nos applications métier, du moins pour les agents bénéficiant d'un accès standard. **Alors la raison de la mise en place de ce système est-elle bien aujourd'hui l'amélioration des performances du RIE ou plutôt la mise en place d'un flicage des agents et de restrictions d'accès à l'information ?** La question est posée.

Quant aux SIDSIC, alors que des réductions d'effectifs s'annoncent, **une charge de travail supplémentaire et de nouveaux problèmes apparaissent** car d'après les dires du directeur de l'Essonne présent à ce CT, « ce n'est pas simple à mettre en place pour ses équipes informatiques qui doivent passer sur chaque machine ».

La communication en local sur le sujet : la DINSIC qui dispose du personnel nécessaire pour accompagner ce projet, aurait pu se déplacer sur les sites afin de le présenter aux agents et ainsi éviter à nos collègues SIDSIC de subir le mécontentement des agents qui découvriraient la mise en place de ce système avec toutes les restrictions annoncées.....

Pour terminer (provisoirement) sur le sujet, nous arrivons dans une période électorale en 2018 qui devra permettre **la diffusion de l'information syndicale de même niveau pour l'ensemble des agents**, du directeur à l'ensemble des agents dans les ministères et dans les DDI. **FO a donc alerté l'administration sur tout risque de perturbation du processus électoral qu'entraînerait la généralisation précipitée de ce dispositif.** Nous exigeons que l'accès à l'information soit le même pour tous (DDI et Ministères – Profils étendus et profils standard) au même moment ! L'administration nous a garanti que les tests seront effectués et que **le système ne sera pas mis en place tant que toutes les garanties suffisantes ne seront pas atteintes.** Les groupes de travail concernant ces élections seront déjà assez denses pour ne pas qu'un tel sujet ne vienne perturber le bon déroulement des élections !

Comme évoqué lors du précédent CT des DDI consacré à ce sujet, il y aura les bons et les méchants. Les bons seront certainement satisfaits car ils vont voir leur situation s'améliorer (ou pas) et les méchants de plus en plus méchants ! Car leur outil de travail avec les restrictions mises en place va se dégrader un peu plus encore une fois...

### **Dernière minute : Soyons optimistes !**

Avec l'arrivée de JITSI (Web conférence) réservé dans les DDI au directeurs et directeurs adjoints (les autres n'en ont pas besoin!) la bande passante de notre réseau à vocation interministérielle devrait être un peu plus dégradée mais peu importe ce n'est pas le sujet du jour !

### **Point 5 Transfert budgétaire des agents en charge des missions de sécurité routière (pour information)**

A quelques jours maintenant du transfert de plusieurs centaines d'agents du ministère de la Transition Écologique et Solidaire vers le ministère de l'Intérieur, le point relatif au décroisement des effectifs « sécurité routière » est inscrit à l'ordre du jour du présent CT, quelques jours seulement après que le **comité de suivi correspondant soit sorti du sommeil dans lequel il était plongé depuis plus de 6 mois.**

Dès l'origine, au-delà du principe même du transfert qui aura un effet durable sur le portage de la politique de sécurité routière, **ce chantier a constitué une sorte de bêtisier grandeur nature en matière de dialogue social**, amenant même le Secrétaire Général du Gouvernement à rappeler les ministères à leur responsabilité de traiter le sujet avec le sérieux nécessaire. Mais le bilan des derniers mois écoulés ne parle pas en leur faveur...

Que dire ainsi des événements intervenus depuis l'été ?

Les textes d'accompagnement de la première vague de décroisement des effectifs « sécurité routière » en DDT(M) et DREAL ont été signés et diffusés début juillet 2017, demandant aux chefs de service de lancer officiellement le processus de décroisement vis à vis des instances locales (réunion des CT avant le 14 juillet...donc non respect du délai de convocation minimal des 15 jours !) et des agents (lancement des entretiens individuels "1ère vague" devant déboucher après 21 jours de réflexion sur l'expression d'un volontariat ou d'un refus de décroisement individuel). Le tout pour viser à ce que la liste des agents "volontaires" soit remontée par les DREAL le 22 septembre 2017.

Jusqu'à début décembre, les seules informations portées à notre connaissance portent sur :

- le [courrier](#) du 2 août adressé à FO par le cabinet du MTES pour réaffirmer l'attention portée par le ministre au sort des agents. **Si ce courrier ne répond pas à notre revendication de maintien systématique en sureffectifs des agents non volontaires, nous aurons bien noté qu'il ne fait plus le lien entre l'étude de sureffectifs et la seule situation en Outre-Mer.**

- la diffusion d'une Foire Aux Questions, riche en symboles, qui illustre l'état d'esprit des pilotes de la démarche : **la PNA (position normale d'activité) y est présentée comme l'exception et le détachement sur corps du MI la règle** (ce qui devrait être le contraire compte tenu des compétences des corps MTES !) ; par ailleurs pour les agents censés rester en DDT(M), on évoque les conditions de leur « retour en DDT(M) »  **tout en affirmant que leur entretien professionnel sera réalisé sur la base du cadre MI...et pas de celui du SGG applicable en DDI!**

**Le signe que l'interministérialité s'applique à géométrie variable en fonction des ministères, et la démonstration que la « destination préfecture » est toujours d'actualité au delà des garanties de stabilité que nous avons pu décrocher sur 2 ans .**

Face au silence entretenu dans les textes d'accompagnement ou cette FAQ, FO a d'ailleurs été amenée à interpeller la SG du MTES par courrier du 20 juillet 2017 **quant au maintien des rémunérations des agents refusant le décroisement et étant amenés à prendre un nouveau poste au MTES.** Une façon d'acter un accord implicite sur lequel nous serons vigilants...

Avant l'organisation du comité de suivi du 4 décembre (compte-rendu [ici](#)), **nous ne disposons donc de la part de l'administration d'aucune précision sur l'état de la conduite du dialogue social en DDT(M) et DREAL, ni d'aucune donnée globale ou individuelle sur les agents volontaires ou non.** Autant dire que les éléments présentés lors de ce même comité de suivi n'ont nullement répondu à nos demandes légitimes !

Et si nous devons tirer un bilan global assis sur les remontées de nos représentants locaux, il en ressortirait :

- **qu'une part non-négligeable de services n'a pas réuni ou été en mesure de réunir de CT** sur ce sujet depuis la publication des textes début juillet,
- **qu'une majorité de services n'a pu tenir l'objectif calendaire du 14 juillet** (remettant en cause la capacité à conduire des entretiens individuels en plein été respectant le délai de 21 jours de réflexion avant remontée au niveau des DREAL),
- **que seule une part très marginale de comités techniques a permis de disposer des impacts organisationnels globaux** du chantier de décroisement (fiches de postes, classement de postes au titre du RIFSEEP),
- **que les agents concernés n'ont pas tous été en mesure de bénéficier d'une simulation financière** avant de prononcer leur choix, sans parler des inquiétudes liées au maintien de la NBI au vu de l'exemple du transfert calamiteux des IPCSR
- **que dans un département sur trois, la pression pour transférer les missions en préfecture subsiste** en dépit des engagements nationaux.

Aussi, nous avons demandé auprès de la SG du MTES la communication urgente au sein des CAP concernées de la cartographie individuelle, par corps et par service :

- **des agents volontaires et de leur mode d'affectation administrative** (maintien en PNA ou détachement sur corps MI)
- **des agents non-volontaires avec caractérisation de leur situation** (inscrit dans un cycle de mobilité, départ programmé, maintien en sureffectif,...)

Et bien aujourd'hui, 14 décembre 2017, ces mêmes CAP hors exception ne disposent pas de cette cartographie !

Depuis le départ, FORCE OUVRIERE pointe un calendrier délirant et intenable. **Les 2 ministères nous démontrent aujourd'hui que nous avons pleinement raison dans nos analyses, et donc pleinement raison d'exiger un report d'un an de la première vague de transfert ! Y compris pour ne pas courir le risque de mettre en péril la paie des agents début 2018 !!**

**Pour ce qui relève de la deuxième vague de décroisement, nous ne saurions tolérer le désordre de la phase 1, et FO exigera dans ce cadre :**

- La traduction formelle des engagements de N. Hulot **sur le traitement de la situation des agents « non volontaires » (engagement à généraliser)**, ainsi que des engagements de sa SG **quant au maintien des rémunérations des agents « non volontaires » prenant un autre poste MTES** (cf courrier que FO lui a adressé [ici](#)).
- **l'application des garanties appliquées aux agents du MTES au agents des autres ministères concernés** (Agriculture et Finances)
- La prise en compte de l'intérêt à **conserver des missions partagées MTES/MI pour certains agents, dont l'encadrement.**
- **Le respect effectif des instances de dialogue social** (CT et CAP)
- **Un engagement au moins équivalent à la phase « 1 » en matière de non changement de service/direction** (soit au minimum 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019).

### **Les prochains épisodes... :**

**Fin 2017 :** des ministères censés faire des propositions pour répondre à la circulaire PM « Action Publique 2022 »...mais c'est le ministère de l'Intérieur qui tient le manche !

**CT des DDI du 18 janvier 2018:** pour mesurer l'étendu des dégâts ?

Fédération de l'Administration Générale de l'État – [contact@fagefo.fr](mailto:contact@fagefo.fr)

Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – [fnecfp@fo-fnecfp.fr](mailto:fnecfp@fo-fnecfp.fr)

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – [contact@feets-fo.fr](mailto:contact@feets-fo.fr)

Fédération des Finances – [fo.finances@orange.fr](mailto:fo.finances@orange.fr)

**46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris**